

***Projets de Faible  
Ampleur,  
Regroupement et MDP  
Programmatique***

***Dr. Nogoye THIAM***

# Points à aborder

1. Les Projets de Faible Ampleur (PFA)
  - Critères d'éligibilité
  - La démonstration de l'additionnalité
  - La détermination de la ligne de base
2. Regroupement de projets et le MDP  
programmatische



# I/ Projets de Faible Ampleur (PFA)



# Définition des PFA

Sont Considérés comme PFA:

## Type 1: Projets d'énergie Renouvelable

- Maximum de 15 MW de capacité installée

## Type II: Projets d'efficacité énergétique

- Maximum de réduction d'énergie de 60 GWh/ an

## Type III: Autres Projets

- Maximum de réduction d'émission de 60 kt de CO2 équivalent par an



# Caractéristiques

PFA bénéficient des modalités et procédures simplifiées au niveau:

- De l'élaboration du PDD
- De la détermination de la ligne de base et du plan de surveillance
- De la validation et de la vérification



# Caractéristiques

- 15 jours pour l'évaluation par les membres (contre 20 pour les larges projets)
- 5 jours pour la requête d'enregistrement (contre 10 pour les larges projets)
- 4 semaines pour l'enregistrement par le Conseil Exécutif CE (contre 8 pour les larges projets)



# Réduction des coûts (source: ECN & IT)

	Large-scale (average)	Small-scale (average)	Cost reduction [%]
Upfront	71,000	28,400	-60
1. Project preparation and review	9,000	4,800	-47
2. Project Design Document	24,000	10,800	-55
3. Validation	12,000	6,000	-50
4. Appraisal phase	20,000	3,800	-81
5. Initial verification (start-up)	6,000	3,000	-50
Operation	132,000	30,000	-77
6. Periodic monitoring	72,000	12,000	-83
7. Verification and certification (yearly)	60,000	18,000	-70
Total transaction costs	203,000	58,400	-71

*Note: Projects with a crediting period of 10 years are assumed. The small-scale project achieves a yearly reduction of 10-30 ktCO<sub>2</sub>eq. The last column indicates the reduction of the transaction costs for small-scale projects compared to large-scale projects.*



# Le PDD: les composantes

- A. Description générale de l'activité du projet
- B. Méthodologie relative au scénario de référence et du plan de surveillance
- C. Durée de l'activité du projet/ Période de comptabilisation
- D. Impact sur l'environnement
- E. Observations des parties prenantes

## Annexes

- Information sur les participants
- Information sur les financements publics
- Information sur la référence
- Information sur la surveillance



## **B. Méthodologie relative au scénario de référence et du plan de surveillance**

- *l'activité du projet est additionnelle et ne constitue pas un scénario de référence:*
- Deux éléments:
  1. Additionnalité
  2. Scénario de référence/taux d'émission de référence



# Additionnalité

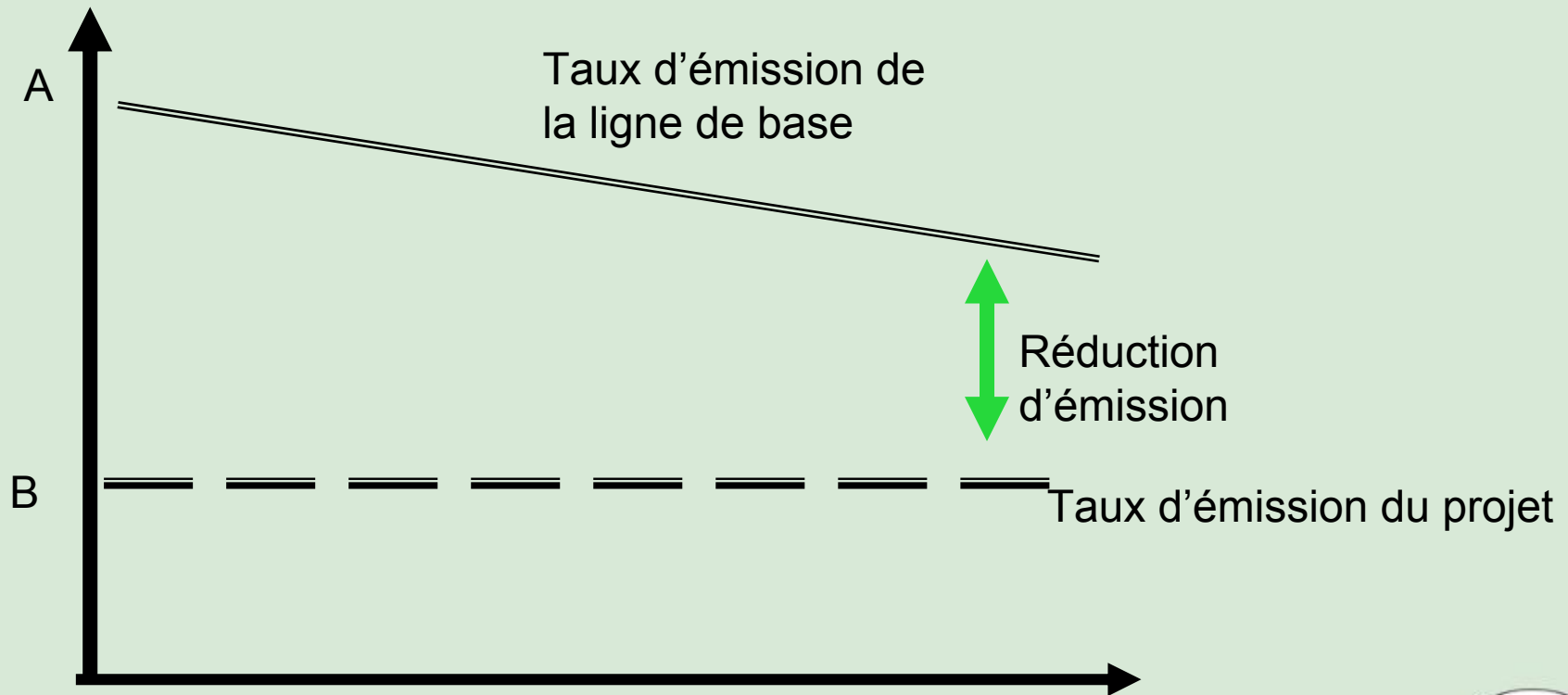
## Définition

“De façon générale, un projet est additionnel lorsque les émissions totales de GES avec le projet sont inférieures à celles qui seraient produites à l’absence du projet”



# Additionnalité

## Schématiquement



# Additionnalité

Les barrières qui peuvent empêcher la mise en œuvre du projet proposé:

- Barrières d'investissement (absence de crédit, non- accès aux capitaux internationaux)
- Barrières technologiques (manque de personnel qualifié et d'infrastructures pour la technologie)
- Barrières dues aux pratiques courantes (premier dans son genre)



# *Scénario de référence/taux d'émission de référence*

Deux possibilités pour procéder :

- 1.Établissement d'une nouvelle méthodologie conforme aux modalités et procédures*
- 2.Méthodologies approuvées par le conseil exécutif*



# Méthodologie nouvelle

## Soumission de la nouvelle méthode au CE :

- Justification du choix (forces et faiblesses de la méthode)
- Description du mode de calcul
- Description des paramètres, hypothèses d'estimation, et évaluation des incertitudes
- Démonstration de la méthode de prise en compte des fuites
- Projection du niveau de références des émissions



# Méthodologie nouvelle

- Le CE a 4 mois pour l'examiner
- Le CE la rends public une fois approuvée
- CE peut demander sa révision
- Révision en tenant compte des orientations reçues.



# Méthodologie approuvée

Types de projet*	Catégories de projets	Technologie/ mesure	Périmètre	Niveau de référence	Fuites	Surveillance
<b>Type i): Projet visant à produire de l'énergie à partir de sources renouvelables</b>	A. Production d'électricité par l'utilisateur/ménage					
	B. Énergie mécanique pour l'utilisateur/entreprise					
	C. Énergie thermique					
	D. Production d'électricité pour un système					
<b>Type ii): Projets visant à améliorer l'efficacité énergétique</b>	E. Améliorations de l'efficacité énergétique du côté de l'offre – activités de transport et de distribution					
	F. Améliorations de l'efficacité énergétique du côté de la demande – production					
	G. Programmes d'efficacité énergétique du côté de la demande – technologies particulières					
	H. Mesures d'efficacité énergétique et de remplacement des combustibles – installations industrielles					
	I. Mesures d'efficacité énergétique et de remplacement des combustibles – bâtiments					



# Méthodologie approuvée

Types de projet <sup>*</sup>	Catégories de projets	Technologie/ mesure	Périmètre	Niveau de référence	Fuites	Surveillance
Type iii): Autres activités de projet	J. Agriculture					
	K. Remplacement des combustibles fossiles					
	L. Réduction des émissions dans le secteur des transports					
	M. Récupération du méthane					
Types i) à iii)	N. Autres projets de faible ampleur <sup>**</sup>					



# Description d'une méthodologie approuvée

## Type I :

Les projets qui concernent  
les énergies renouvelables

## Catégories I. A :

Les projets de production  
d'électricité par l'utilisateur



# Technologie/Mesure

- Électrification rurale décentralisée
- Des unités de production (< 15 MW) :
  - *Solaire*
  - *Hydroélectricité*
  - *Éolien*
- 15 MW applicable seulement sur les ENRs si le projet concerne 2 sources d'énergie



# Périmètre

Définir le périmètre du projet  
qui englobe :

- Limites physiques et géographiques du projet
- Prise en compte des sources d'émission externes liées à l'activité du projet



# Niveau de référence (1)

La référence représente l'énergie qui est utilisée où qui serait utilisée en l'absence du projet. »

Existence de trois formules de calcul selon la disponibilité des données



# Niveau de référence (2)

## Option 1:

$$E_B = \sum_i \frac{n_i \cdot C_i}{1 - L} \quad \text{avec}$$

- $E_B$  = énergie annuelle qui serait produite dans le cas du niveau de référence en kWh par an
- $\sum_i$  = somme des unités de production installées
- $n_i$  = nombre d'utilisateur alimenté par ces unités
- $C_i$  = consommation moyenne annuelle estimée par usager
- $L$  = moyenne des pertes de distribution observée pour les unités de diesel (valeur par défaut : 20%)



# Niveau de référence (3)

## Option 2:

$$E_B = \sum_i \frac{O_i}{1-L}$$

avec

- $E_B$  = énergie annuelle qui serait produite dans le cas du niveau de référence en kWh par an
- $\sum_i$  = somme des unités de production installées
- $O_i$  = production annuelle estimée des unités installées par le projet utilisant de l'EnR ( en kWh)
- $L$  = moyenne des pertes de distribution observée pour les unités de diesel (valeur par défaut: 20%)

## Option 3:

La tendance basée sur la consommation historique en cas de remplacement de technologie



# Niveau de référence (4)

## Facteur d'émission:

« la quantité de CO<sub>2</sub> équivalent émise par le système de production par kWh d'énergie produite ».

$$FE = 0,9 \text{ kg CO}_2 \text{ - eq /kWh}$$

- Valeur par défaut fournie par le GIEC
- Autres valeurs possibles si justifiées

Émission du niveau de référence sera alors:

$$E_B * FE = \sum_i O_i / (1-I) * 0,9$$

(unité de mesure: kg CO<sub>2</sub> – eq / an )



# Fuites

Émissions en dehors du périmètre du projet  
mais attribuable au projet »

Seules les fuites à l'intérieur du périmètre  
des pays non - Annexe I sont à considérer



# Surveillance

La surveillance consiste à :

1. Un contrôle annuel de tous les systèmes ou un échantillon
2. Une mesure de l'énergie produite par tous les systèmes ou l'échantillon

La quantité d'énergie fossile concernée en cas de système hybride



# Regroupement et MDP Programmatique

enda



# Regroupement de Projets (RP)

## Définitions:

Un RP ou bundling se définit comme un regroupement de plusieurs projets MDP en un seul, sans perte de leurs caractéristiques propres.



# RP: Caractéristiques

- Regroupement mentionné au moment de l'enregistrement
- Pas de changement de la composition après l'enregistrement
- Même période de comptabilisation pour les projets regroupés
- Une demande de révision d'une activité de projets va concerner tout le groupe
- Désignation d'un membre du groupe comme le représentant



# RP: Caractéristiques:

Phase d'approbation	Mentionner dans la lettre d'approbation que le projet fait partie d'un RP
L 'élaboration du PDD	<ul style="list-style-type: none"><li>•Soumettre un seul formulaire si les projets sont du même type, même catégorie et même technologie et mesure. Plusieurs formulaires dans le cas contraire</li><li>•Si utilisation d'une même ligne de base, donner une justification en considérant la situation particulière de chacun des projets</li></ul>
Validation et surveillance	<ul style="list-style-type: none"><li>•Une seule entité opérationnelle désignée pour la validation</li><li>•Tous les formulaires de PDD doivent</li><li>•Un seul rapport de vérification</li><li>•Délivrance simultanée des URCEs</li></ul>
Délivrance	Un des développeurs de projet désigné



# MDP Programmatique (MDP P)

## Définition:

C'est un programme d'activités qui permettent de réduire les émissions à travers des activités de projets menés dans plusieurs sites, suite à une mesure gouvernementale ou une initiative du privé



# Caractéristiques: MDP P

- Description de la mesure ou de la politique qu'on cherche à promouvoir
- Démonstration de l'additionnalité du programme
- Durée du programme 28 ans (60 ans pour les projets de boisement et reboisement)
- Lettres d'approbation des pays hôtes et des Parties de l'Annexe 1 impliquées
- Remplir le formulaire de PDD spécifique au MDP P



# Différence entre RP et le MDP P

	RP	MDP P
<b>Sites</b>	Identification ex ante des sites exacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimation des réductions GES</li> <li>• Sites exacts non connus</li> <li>• Types d'activités et réductions GES prévus connus</li> </ul>
<b>Participants au projet</b>	Chaque activité est représentée par un participant au projet	Seule l'entité du programme est considérée comme le projet participant de l'activité
	Projet participant et l'entité assurant la réduction des GES sont identiques	Projet participant encourage les autres à le faire
<b>Activités du projet</b>	Chaque activité du RP est considérée comme un projet individuel	MDP est la somme des projets individuels
	La composition des activités ne change pas	La composition des activités peuvent varier au cours du temps
	Tous les projets du RP sont soumissionnés au même moment	Soumission au cours de la durée du programme





# ***Programme « Énergie, Environnement, Développement »***

**54 rue Carnot – BP 3370 – Dakar**

**Tél. (221) 822 24 96 / 822 59 83**

**E-mail : [enda.energy@orange.sn](mailto:enda.energy@orange.sn)**

**Web : <http://energie.enda.sn>**